

Une démarche concertée pour réduire les pertes humaines et matérielles.

En avril 2009, la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel adoptait son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel est en vigueur pour les cinq prochaines années.

Cet important exercice régional découle de la réforme de la sécurité publique qui a mené à l'adoption de deux lois : la Loi sur la sécurité incendie (juin 2000) et la Loi sur la sécurité civile (décembre 2001). L'ensemble des organismes municipaux du Québec est assujéti à cette nouvelle réalité.

Le principal objectif du schéma consiste à analyser le fonctionnement des services d'incendie œuvrant sur le territoire de la MRC dans le but de réduire les pertes humaines et matérielles.

Les grandes orientations du schéma reposent sur les objectifs de protection optimale qui sont :

- Le recours à des approches et des mesures préventives;
- Le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace selon les types de risques (faibles, moyens, élevés et très élevés);
- L'adoption de mesures d'autoprotection afin de compenser d'éventuelles lacunes en intervention contre l'incendie;
- L'établissement de modalités d'intervention en vue de permettre une force de frappe optimale en regard des ressources disponibles à l'échelle régionale;
- La maximisation de l'utilisation des ressources consacrées à la sécurité incendie;
- Le recours au palier supramunicipal de la MRC pour l'organisation et la gestion de certaines fonctions reliées à la sécurité incendie;
- Le souci d'arrimer les ressources en sécurité incendie avec les autres structures vouées à la sécurité du public.

MRC et municipalités : des rôles différents

La MRC et les municipalités ont des rôles différents mais tout aussi importants. Pour sa part, la MRC, qui possède une vision globale de l'application de son schéma, se doit d'être rassembleur et facilitateur puisqu'elle a l'obligation de s'assurer du respect des plans de mise en œuvre municipaux.

De leur côté, les municipalités doivent respecter les actions inscrites à l'intérieur de leurs plans de mise en œuvre. Certaines actions, telles que les visites des bâtiments sur les cinq prochaines années, sont onéreuses et requièrent énormément de préparation. Cependant, toutes les actions prévues par les municipalités sont obligatoires depuis l'approbation du schéma et des plans de mise en œuvre par le ministre de la Sécurité publique.

Il est aussi important de souligner qu'à l'instar de certaines régions, le Conseil de la MRC n'a pas préconisé le regroupement des services d'incendie opérant sur son territoire. Les municipalités continueront à gérer leur service d'incendie respectif.

L'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie et civile au sein de la MRC de Pierre-De Saurel, en juin 2009, constitue l'un des gestes posés par la MRC dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma, dont le but est d'accroître l'efficacité des organisations afin de mieux desservir la population.

Le rôle du coordonnateur est de soutenir les services de sécurité incendie du territoire en développant, entre autres, différents programmes et guides d'intervention qui seront par la suite exécutés par les municipalités.

Le coordonnateur agit à titre de personne ressource pour les six services de sécurité incendie s'activant sur notre territoire : Saint-Ours, Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-David, Sorel-Tracy (Sorel-Tracy, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Robert, Sainte-Anne-de-Sorel), Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue (Massueville, Saint-Aimé) et Régie de Pierreville – Saint-François-du-Lac (Yamaska, Saint-Gérard-Majella).

Le premier objectif du schéma – celui de la prévention – est au cœur des actions entreprises pour l'année en cours. « Nous regardons actuellement les différents règlements relatifs à la sécurité incendie, et les services d'incendie procéderont d'ici 5 ans aux visites d'inspection résidentielle afin de s'assurer, entre autres, de la présence des avertisseurs de fumée et de leur bon fonctionnement ».